



AVIS

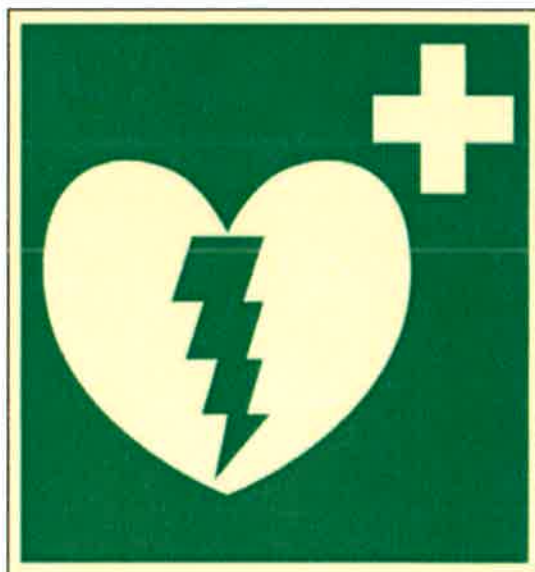
Un défibrillateur semi-automatique est installé à l'extérieur de la mairie (passage piétonnier à gauche de la porte d'entrée)

Il est accessible à tous 24 h/24
(sauf en cas de maintenance ou de problème technique)

La Commune décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité
ou d'avarie de l'appareil.

Le défibrillateur automatique ou semi-automatique est un appareil portable dont le rôle est d'analyser le rythme cardiaque et si nécessaire de permettre la délivrance d'un choc électrique, ou défibrillation.

La défibrillation précoce associée à la réanimation cardio-pulmonaire augmente très fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardiaque par fibrillation ventriculaire, principale cause de mort subite chez l'adulte.



N° d'appel des Secours : le 15 ou le 112